

Aides aux investissements vinicoles : modification du dispositif

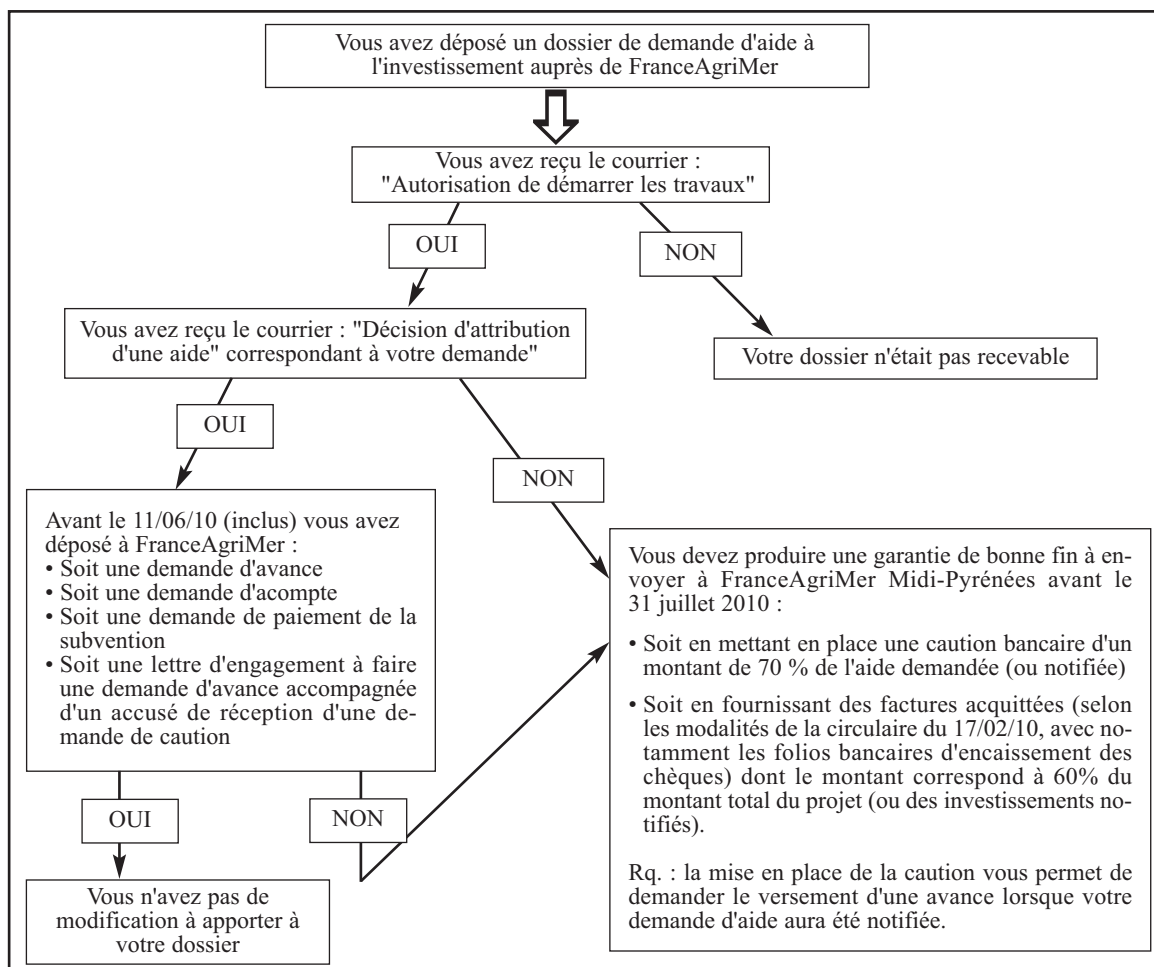
Compte tenu du dépassement de l'enveloppe allouée à l'aide aux investissements vitivinicoles, après la suspension des dépôts de dossier de demande d'aide le 1^{er} avril 2010, l'objectif de FranceAgriMer est aujourd'hui d'écarter les dossiers qui

ne seront pas réalisés et de réévaluer au plus près le montant des dossiers et la consommation globale de l'enveloppe.

A cet effet, un avenant modifiant la mise en place de l'aide aux investissements des entreprises a été pu-

blié le 31 mai 2010.

Le tableau suivant présente l'impact de cet avenant sur les exploitations suivant la situation de leur dossier. Un courrier a également été adressé par FranceAgriMer Midi-Pyrénées aux vignerons concernés.



Remarque : Ceci ne concerne ni les aides aux caves, ni les aides au conditionnement, ni les aides à la promotion vers les pays tiers.

Les différents documents (demande de caution, demande d'avance, circulaire) sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer : http://www.franceagrimer.fr/Projet-02/06reglements/index612.htm#regDD-fil_vin
Rubriques : Accueil / Réglementation / Décision du Directeur / Filières/Vins

Pour toute information, contactez :

- la Chambre d'Agriculture du Gers, Service Viticole au 05.62.61.77.13.
- FranceAgriMer Midi-Pyrénées, 76 allées Jean-Jaurès CS 38037, 31 080 Toulouse Cedex 6 - Tél : 05.34.41.96.00.
- Fédération des Vignerons Indépendants de Gascogne, 37 Avenue des Pyrénées, 32800 Eauze - Tél : 05.62.08.15.10.